



Avantager malgré contrat, possible ?

Par **novice301**, le **28/05/2016** à **18:19**

Bonjour à toutes et tous,

Voilà mon souci:

Remarié sous le régime de la séparation de biens (contrat de mariage officiel donc, j'ai acquis plus tard un bien propre qu'est une maison.

Mes enfants ayant rompu tous les ponts avec moi depuis plus de 15 ans, j'aimerais pouvoir avantager mon épouse (étrangère non européenne mais mariage transcrit).

Que puis-je faire pour cela?

Y a t'il un moyen de lui faire bénéficier plus tard de mon héritage sans devoir changer de régime matrimonial ?

Vos réponses vont me permettre d'aller plus loin dans mes préparatifs et je vous remercie beaucoup de vos précieux conseils.

Au plaisir de vous lire.